

Bulletin d'Adhésion au Trial Club de Seyssuel pour la Journée du 2 Octobre 2011

N° de Licence UFOLEP :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

E-Mail :@.....

Téléphone Fixe : ou Portable :

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur

et en accepter les articles sans réserve.

Signature précédée de « Lu et Approuvé »

Toutes les rubriques doivent être complétées et cette adhésion est soumise à l'accord d'un des membres du bureau

Espèces ou Chèque de **20 €** à établir à l'Ordre du **Trial Club de Seyssuel**

Catégorie (à entourer) :

Promotion (randonneur) - Critérium (S4) - S3 - S2 - S1

Extrait du Règlement Intérieur (l'ensemble est disponible en téléchargement sur le Site du Club <http://trialclubseyssuel.com>) :

1. Obligations : Les personnes et les véhicules concernés doivent être en conformité avec la réglementation en cours (carte grise, permis de conduire, casque , bottes et assurance obligatoire du véhicule...). Conformément aux statuts du Club, ne sont autorisés que les motos et les vélos de trial. Sont par conséquent exclus tous autres engins : motocross, enduro, quad, etc... En conséquence, le club est dégagé de toute responsabilité en cas de manquement à ces obligations. Il est recommandé aux membres du club de souscrire à une assurance individuelle accident (aussi appelée dommages corporels , l'assurance RC ne couvrant pas le pilote).